




 HarmoS

 pop e poppa

 frais administratif

 Interview

HarmoS: quel accueil parascolaire mettre en place ?

Les communes doivent organiser une offre d'accueil adaptée aux nouveaux horaires scolaires. Dans cette mission délicate, amalthée, apporte son expertise sur l'organisation générale ainsi que des solutions de gestion.

HarmoS est entré en vigueur depuis le 1^{er} août 2009 dans 10 cantons (SH, GL, VD, JU, NE, VS, SG, ZH, GE, TI). Par leur adhésion au concordat, ces cantons s'engagent dans les 6 ans à organiser le temps d'enseignement de l'école primaire de préférence en périodes blocs et à proposer des structures d'accueil répondant aux besoins locaux.

L'utilisation des structures de jour sera facultative et impliquera en règle générale une participation financière des parents. Le concordat HarmoS n'impose donc pas un modèle unique et l'offre d'accueil peut varier afin de répondre à la demande et au contexte local.

amalthée accompagne les autorités cantonales ou locales pour la définition de l'organisation générale (évaluation des besoins, taille des structures), la création de nouvelles structures (recrutements, budget, règlements et tarifs, etc.) et la gestion des lieux d'accueil. Dans le cadre d'un partenariat privé public, l'exploitation de la structure d'accueil peut être assurée par l'association pop e poppa spécialisée dans l'accueil des 0–12 ans.

Externaliser la gestion, une solution adaptée pour la crèche et l'UAPE à Leysin.

A Leysin, L'association « L'Arc-en-ciel » (crèche et UAPE) était confrontée à des difficultés de gestion liées à un manque de rigueur de sa fiduciaire. Mis en contact par une élue communale, le président de l'association et amalthée ont mis en place les procédures adaptées pour externaliser la comptabilité et la gestion des ressources humaines (contrats de travail, salaires, etc.).

Une méthode d'évaluation du besoin pour la mise en place d'un accueil parascolaire.

Dans les documents existants au sujet de HarmoS, il n'existe pas d'outil pour quantifier le besoin. amalthée propose une méthode d'analyse pour évaluer le besoin en place d'accueil parascolaire (matin avant l'école, midi et après-midi après l'école). Cette méthode se base sur des études faites dans le cadre de l'accueil préscolaire.

pop e poppa : les structures d'accueil pour les 0 – 12 ans

crèches d'entreprises, crèches en partenariat public-privé et accueil parascolaire



Une solution professionnelle pour l'accueil des 0–12 ans

L'association pop e poppa s'adresse aux communes et aux entreprises pour l'accueil préscolaire (crèches, garderies etc.) et parascolaire (UAPE, centres de vacances, etc.)

Dans le cadre d'un **Partenariat Public-Privé (PPP)** ou d'une convention d'accueil, la commune ou l'entreprise délègue l'exploitation de sa structure à pop e poppa. La convention de partenariat et d'accueil définit les conditions d'accès, la prestation souhaitée par le partenaire (heures d'ouverture, orientation pédagogique particulière, prise en compte de besoins particuliers, structure bilingue, etc.), les conditions tarifaires appliquées aux parents, le budget annuel de la structure, les modalités de financement du partenaire et le nombre de places souhaitées.

Des places de crèche à disposition des communes ou des entreprises.

Au sein d'une structure d'accueil existante ou pour la création d'une nouvelle structure, pop e poppa vous apporte une solution personnalisée.

Le partenaire (commune ou entreprise) choisit la **priorité d'accès** qu'il accorde à ses habitants et/ou employés :

- Standard
- Prioritaire
- Supérieure
- Exclusive

Le partenaire définit la **politique tarifaire** pour les parents pop e poppa pour chacune de ses structures fixe un Prix de la Place par Jour (PPJ). Le partenaire choisit la **politique tarifaire** qu'il souhaite pour les parents sur la base du PPJ :

- Tarif fixe
- Tarif Réduit
- Tarif variable

Priorité d'accès	Politique tarifaire		
	Tarif fixe	Tarif réduit	Tarif variable
Standard Demande prise en compte avant les non affiliés	Aucune participation du partenaire aux frais de garde, le montant payé par les parents correspond au PPJ	Le partenaire participe aux frais de garde et accorde aux parents une réduction sur le PPJ.	Le partenaire participe aux frais de garde en fonction des revenus du foyer
Prioritaire Demande prise en compte avant les demandes standard			
Supérieur Places achetées par le partenaire			
Exclusive Structure réservée exclusivement au partenaire			

La crèche « Chinderburg » à Zurich Altstetten s'ouvre aux entreprises

Le Chinderburg augmente sa capacité à 21 places et accueille les enfants dès la fin du congé maternité et accueille les enfants de 0 à 4 ans.

Le Chinderburg est une crèche pop e poppa au bénéfice d'un Partenariat Public-Privé avec la ville de Zurich. Les 11 nouvelles places créées sont destinées en priorité aux entreprises. Le projet pédagogique se base sur le « Berliner Bildungsprogramm » et vise à soutenir et encourager la responsabilité individuelle, le comportement social et le développement de l'enfant. Chaque jour, les enfants sortent dans la forêt pour jouer et développer leur sens de la découverte, de la sécurité et du bien-être. Pour réserver des places, Mme Sonja Fuchs (directrice) au 044 431 79 77 ou Frédéric Baudin (comité de pop e poppa) au 079 311 26 23 se tiennent à votre disposition. www.chinderburg.ch ou www.popepoppa.ch.

La crèche « Les Lucioles » à Lausanne : un partenariat privé public et une convention d'accueil avec Orange.

Depuis le 1^{er} mai 2009, l'entreprise Orange Communications S.A a cédé l'exploitation de sa garderie à pop e poppa. Ses employés continuent de bénéficier de la crèche dans le cadre d'une convention d'accueil.

L'équipe pédagogique composée de professionnels de la petite enfance accueille les enfants au sein d'une merveilleuse maison dans les hauts de Lausanne. Le projet pédagogique a pour objectif d'assurer et de favoriser permettant un développement harmonieux de l'enfant et de créer un environnement favorable à son épanouissement. La crèche « Les Lucioles » dans le cadre du Partenariat Public-Privé avec la ville de Lausanne est intégrée au réseau municipal et les parents lausannois profitent des mêmes conditions d'accueil que dans les centres de vie municipaux.



Les frais administratifs sont réduits de moitié lors d'une gestion administrative par *amalthée*



L'étude de l'OFAS, publiée en février 2009, analyse et compare les coûts des places de crèches dans les cantons de Zürich et de Vaud. Elle était très attendue et fait maintenant référence dans les milieux de la petite enfance.

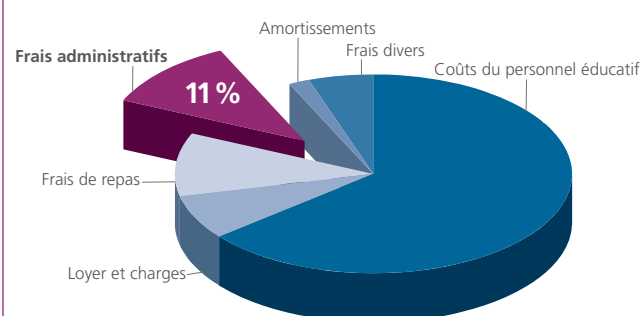
amalthée a utilisé cette étude pour déterminer si les coûts induits par un organisme professionnel de gestion de crèches étaient supportables pour les structures. Surprise : les crèches renforcent l'encadrement des enfants et diminuent leurs charges administratives en s'adressant à notre société, chiffres à l'appui.



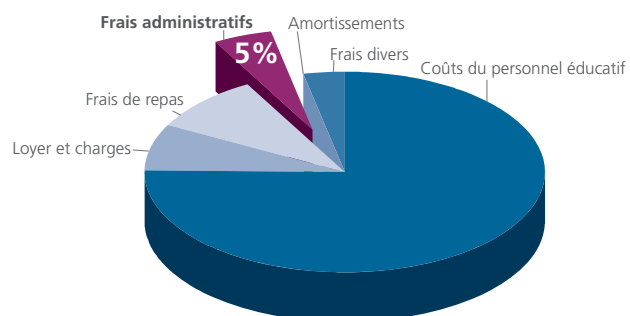
Canton de Vaud

Dans le canton de Vaud, les crèches interrogées par l'OFAS consacrent en moyenne 64.24% de leurs charges totales au personnel éducatif, 10.36% aux repas et 11.31% aux frais administratifs (y compris le personnel administratif). Les crèches gérées par *amalthée* déboursent en moyenne un montant similaire pour les repas (9.14%), mais dépensent moins de 5% pour l'administration. Cette efficacité dans l'administration leur permet de consacrer 75.39% de leurs charges au personnel éducatif.

Echantillon OFAS



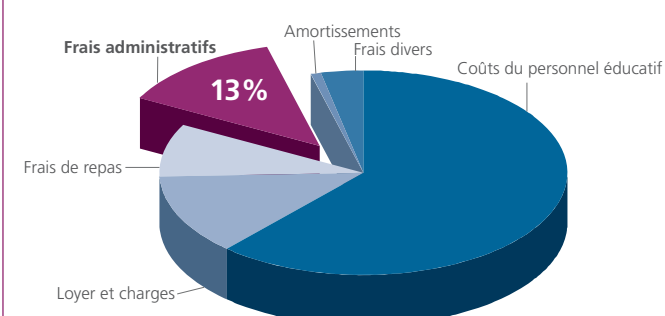
Crèches gérées par *amalthée*



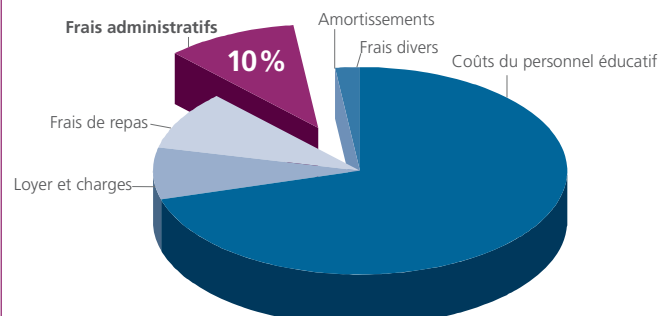
Canton de Zürich

L'effet est similaire dans le canton de Zürich : les crèches gérées par *amalthée* consacrent en moyenne 70.64% (contre 61.79% pour l'échantillon OFAS) de leurs charges au personnel éducatif, 9.7% (contre 8.45% pour l'échantillon OFAS) aux repas et seulement 10.27% (contre 13.13% pour l'échantillon OFAS) à leur administration.

Echantillon OFAS



Crèches gérées par *amalthée*



Optimiser l'implantation de nouvelles structures au sein de nos Réseaux



Dans le cadre d'une étude d'implantation de nouvelles structures d'accueil, M. Claude Borgeaud, directeur de l'Association de communes de la Région d'Action Sociale (ARAS) de Cossonay-Orbe-La Vallée, témoigne de son expérience avec amalthée

L'ARAS regroupe 60 communes dans 2 réseaux, AJERCO (région de Cossonay) et AJOVAL (région d'Orbe et de la Vallée), pour gérer l'accueil de jour des enfants. Pourquoi deux réseaux ont-ils été créés au sein de l'ARAS?

La réflexion politique pour la mise en place des réseaux d'accueil de jour des enfants a été notamment calquée sur le périmètre des réseaux de l'accueil familial existant. De plus, ce découpage a quasiment respecté le contour des anciens districts de Cossonay, d'Orbe et de La Vallée.

Pour quelle raison avez-vous mené cette étude ?

L'effort financier consenti pour le développement de nouvelles structures d'accueil étant important, notre offre se doit d'être optimisée du point de vue des coûts et des zones d'implantation. Ces dernières devraient être créées sur des points de passage stratégiques. Il est nécessaire d'éviter l'émergence de garderies surdimensionnées ou mal situées. Une étude se basant sur des critères mesurables devenait nécessaire pour permettre le développement approprié de nos réseaux d'accueil.

Il est nécessaire d'éviter l'émergence de garderies surdimensionnées ou mal situées

Pourquoi avez-vous mandaté amalthée ?

La proximité des échéances importantes et le manque de ressource au sein de notre Association ont été les principales raisons. L'expertise dans le domaine de l'accueil préscolaire et extrascolaire ainsi que la neutralité de la société amalthée ont par ailleurs été des sources de motivations supplémentaires.

Qu'est-ce que l'étude vous a fourni comme renseignements ?

Principalement une analyse ad hoc de notre bassin de population et de sa mobilité. Dans une région géographiquement très étendue, le besoin de solutions d'accueil des enfants doit être en adéquation avec le déplacement des personnes actives habitant dans les communes de nos réseaux.

Etes-vous surpris par les conclusions de l'étude qui préconisent la création de nouvelles structures ?

Surpris n'est pas exactement le mot; cela a plutôt été dans le sens du développement qui s'était esquissé

jusque là. Avec cette étude, nous pouvons nous appuyer sur des critères concrets qui serviront de base de travail.

Qu'avez-vous apprécié dans votre relation avec amalthée ?

La gestion de l'étude fut menée de façon méthodique. L'échange fructueux a permis d'aborder d'autres aspects concernant l'accueil de l'enfance, notamment sur les questions de convention avec les entreprises.

Quelles sont les prochaines étapes de développement ?

En notre qualité d'Association de communes, nous convoquons notre organe législatif prochainement avec pour objectif la présentation de cette étude. Chaque comité proposera son plan de développement et, suite aux décisions prises par les communes, nous ferons évoluer notre organisation en conséquence.

Interview réalisée par amalthée en août 2009

Impressum

amalthée sàrl • En Clamogne 27 • 1170 Aubonne
+41 21 821 15 75 • info@amalthee.ch • www.amalthee.ch
amalthée GmbH • Altstetterstrasse 218 • 8048 Zürich

Ouverture d'une crèche pop e poppa à Berne au premier semestre 2011

Une crèche de 3 à 4 groupes (environ 30 enfants) ouvrira au Fischermätteli à Berne. Elle verra le jour dans un bâtiment destiné à l'accueil de personnes âgées (EMS et appartements protégés). La construction bat son plein et amalthée accompagne les architectes et le maître d'œuvre dans la détermination des surfaces et des matériaux. Des premiers contacts ont été pris avec la ville et le canton de Berne.